

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE de CLARET

ARRETE MUNICIPAL

2022/15/23

Restriction de circulation

Festa Trail –Edition 2022 – DIMANCHE 29 MAI 2022

La commune de Claret,

Vu l'article L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R 411.7, R 411.30 et R 411.31 ;

Vu la code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 26 août 1992 relatif à la sécurité des course et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique ;

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive « **Festa Trail du Pic Saint Loup –Edition 2022** le Dimanche 29 Mai 2022, sur le réseau routier nécessite des restrictions de circulation et des priorités de passage pour préserver la sécurité des participants, des usagers de la route et des spectateurs ;

ARRETE

Article 1er – Les restrictions de circulation nécessaires au déroulement de l'épreuve sportive « **Festa Trail du Pic Saint Loup –Edition 2022** » énoncées ci-dessous seront effectives le dimanche 29 mai 2022 :

- de 7h00 à 9h00 : Place de l'Hermet, Avenue des Embruscalles, Rue de l'Aire, Chemin des Olivettes, Chemin des Capellières,
- de 8h à 10h30 Les Embruscalles, Avenue de Crête de Taillade.

La circulation de tous les véhicules sur les voies citées ci-dessus, sera interdite. L'accès des riverains et le passage des secours devront être maintenus en permanence.

Article 2 : une priorité de passage, à l'intérieur de l'agglomération, est accordée à l'épreuve « **Festa Trail du Pic Saint Loup –Edition 2022** » sur les voies de circulation suivantes pour la journée du 29 mai 2022 :

- de 7h00 à 9h00 : Place de l'Hermet, Avenue des Embruscalles, Rue de l'Aire, Chemin des Olivettes, Chemin des Capellières,
- de 8h à 10h30 Les Embruscalles, Avenue de Crête de Taillade.

Cette priorité de passage sera signalée par une signalisation appropriée et par la présence de signaleurs de course en nombre suffisant.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint Mathieu de Trévières, Mr le Brigadier de Police Municipale l'organisateur de l'épreuve « **Festa Trail du Pic Saint Loup Edition 2022** », sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à Claret, le 12 avril 2022
Le Maire-adjoint,

Olivier PUJOLS